

RCS : ST PIERRE DE LA REUNION

Code greffe : 9742

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00069

Numéro SIREN : 799 078 969

Nom ou dénomination : 911 SAS

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2022 sous le numéro de dépôt 4909

799 078 969 RCS ST PIERRE DE LA REUNION

911 SAS

Siège social : 3 chemin Maniron ZA du Gol 97450 ST LOUIS

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2021

Copie certifiée conforme

Le Président

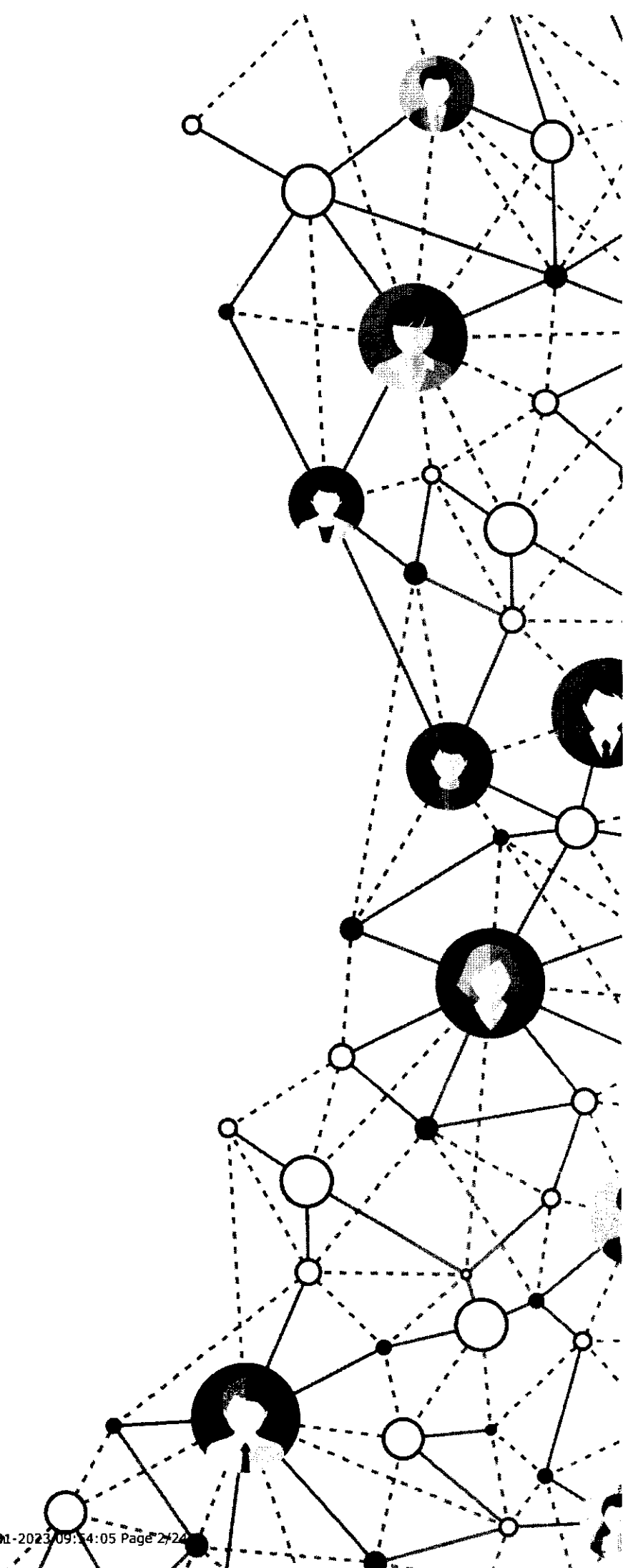
A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a large, sweeping loop.

Plaquette

911

31/12/2021

Ce document contient 55 pages



Comptes annuels

911

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations financières				
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	3 503 220	81 900	3 421 320	3 422 220
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	23 400		23 400	23 400
	TOTAL	3 526 620	81 900	3 444 720	3 445 620
Total de l'actif immobilisé		3 526 620	81 900	3 444 720	3 445 620
Actif circulant	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	254 677		254 677	265 224
	Autres créances	6 678 599	6 604 983	73 615	5 311 298
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	6 933 277	6 604 983	328 293	5 676 523
	Biens				
	Valeurs mobilières de placement				
	(dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	5 670		5 670	3 953
	TOTAL	5 670		5 670	3 953
Charges constatées d'avance		14 569		14 569	2 823
Total de l'actif circulant		6 953 517	6 604 983	348 533	5 583 300
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		10 480 137	6 686 883	3 793 253	9 028 920
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				23 400	23 400
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				6 544 195	5 300 812
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

911

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres	Capital (dont versé : 4 000 000)	4 000 000	4 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	400 000	400 000
	Réserves statutaires	172 500	172 500
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	749 340	695 882
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-6 609 027	53 457
	Situation nette avant répartition	-1 287 187	5 321 840
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		-1 287 187	5 321 840
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles	516 875	516 875
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	4 332 115	2 897 460
	Total	4 848 990	3 414 335
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		69 885
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 947	11 211
	Dettes fiscales et sociales	125 910	112 056
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	83 591	99 591
	Instruments de trésorerie		
Total		231 450	222 859
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		5 080 440	3 707 080
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		3 793 253	9 028 920
Autres	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	3 361 899	2 903 452
	à moins d'un an	1 718 541	733 742
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

911

	France	Exportation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises			
	Production vendue : - Biens			
	- Services	603 791	603 791	560 418
	Chiffre d'affaires net	603 791	603 791	560 418
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		2	17 079
	Autres produits			
		Total	603 793	577 497
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)		23 380	26 185
	Impôts, taxes et versements assimilés		6 461	6 385
	Salaires et traitements		457 550	441 127
	Charges sociales		105 806	72 717
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges		
	Amortissements et provisions			
	Autres charges		5	8
		Total	593 204	546 424
	Résultat d'exploitation	A	10 589	31 073
Opérations courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée	B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			68 000
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		Total		68 000
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		6 605 883	
	Intérêts et charges assimilées (5)		13 733	45 615
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		Total	6 619 616	45 615
	Résultat financier	D	6 619 616	22 384
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	-6 609 027	53 457

911

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
	Résultat exceptionnel	F	
	Participation des salariés aux résultats	G	
	Impôt sur les bénéfices	H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-6 609 027	53 457
Renvois			17 017
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	3 909	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SAS 911

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2021

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	1
1.1. Evénements principaux	1
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2. Informations relatives au bilan	2
2.1. Actif	2
2.1.1. Actif immobilisé (non amortissable).....	2
2.1.2. Amortissements et dépréciations	2
2.1.3. Produits à recevoir.....	3
2.1.4. Créances	4
2.2. Passif.....	5
2.2.1. Capitaux propres.....	5
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	5
Le capital est composé de 400 000 actions de 10 euros de valeur nominale.....	5
2.2.2. Dettes financières et autres dettes.....	5
2.2.3. Charges à payer	7
3. Informations relatives au compte de résultat	7
4. Autres informations	8
4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	8

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Il n'y a pas eu de fait majeur sur l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Actif immobilisé (non amortissable).

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	3 526 620			3 526 620
TOTAL	3 526 620			3 526 620

2.1.2. Amortissements et dépréciations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	81 000	900		81 900
TOTAL	81 000	900		81 900

Une provision pour dépréciation des titres de participations de la SCI FOWEI a été constaté pour un montant de 900 euros

2.1.3. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	139 405
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	

2.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	254 678	254 678	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	978	978	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	739	739	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	854	854	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés	6 604 983	1 304 171	5 300 813	
Débiteur divers	71 045	-	71 045		
Charges constatées d'avance		14 570	14 570	-	
TOTAL					

Une provision pour dépréciation du compte courant SCI FOWEI a été passé pour un montant de 6 604 983 euros

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	4 000 000	-	-	4 000 000
Primes, réserves et écarts	572 500	-	-	572 500
Report à nouveau	695 883	53 458-	-	749 340
Résultat	53 458	-	-6 662 485	-6 609 027
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL				

Le capital est composé de 400 000 actions de 10 euros de valeur nominale.
Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	516 875	16 875	500 000-	-

Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	234 811	94 411	140 400	-
Fournisseur et comptes rattachés	21 948	21 948	-	-
Personnel et comptes rattachés	39 038	39 038	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	38 333	38 333	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	18 059	18 059	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	30 481	30 481	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	4 180 896	1 459 396	-	2 721 500
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL				

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	36 325
Charges sociales provisionnées	10 812
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	17 686
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	7 316
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	257
Divers	-
TOTAL	

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	603 791	-	603 791
Chiffre d'affaires net	603 791	-	603 791

4. Autres informations

4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour indemnité de départ en retraite n'a été comptabilisée au 31.12.2021. Impact non significatif.

5. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté en compte courant	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes perçus par la Sté dans l'ex
VIDANGE SERVICE	712	1 078	100%	3 014	3 014			6 142	-3 504	-
EST ASSAINISSEMENT	5	79	100%	407	407			434	-135	
SDCAOI	1	-	100%	81	0			-	-	
FOWEI	1	-465	90%	1	0	6 604		0	-195	

911 SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 3, chemin Maniron ZA du Gol
97450 SAINT-LOUIS
799 078 969 RCS SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DE L'ORGANE COLLEGIAL DE DIRECTION
DU 18 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix huit août
A neuf heures

Les membres de l'organe collégial de direction de la société 911 SAS se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion tous les membres de l'organe collégial de direction sont présents.

L'organe collégial de direction réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

La société ACP, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Gérald WEIGEL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de séance rappelle que le l'organe collégial de direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021,
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice,

EXAMEN ET ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le Président soumet à l'organe collégial de direction les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

L'organe collégial de direction prend acte que les comptes annuels qui lui sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Président précise ensuite que, la Société étant soumise à l'audit légal des petites entreprises, le Commissaire aux Comptes établira, à destination des dirigeants, un rapport identifiant les risques financiers, comptables et de gestion auxquels est exposée la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 823-12-1 du Code de commerce.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, l'organe collégial de direction arrête définitivement les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 faisant apparaître une perte nette comptable de 6 609 027,41 euros et décide de les soumettre à l'approbation de la collectivité des associés.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Sur la suggestion du Président et après en avoir délibéré, l'organe collégial de direction décide, à l'unanimité, de proposer à la collectivité des associés d'imputer la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à 6 609 027,41 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société deviendraient inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendrait donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de l'assemblée générale.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le Président déclare à l'organe collégial de direction qu'au cours de l'exercice écoulé plusieurs conventions se sont poursuivies en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Il précise que le Commissaire aux Comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Après avoir examiné la situation des mandats des membres de l'organe collégial de direction et des Commissaires aux comptes de la Société, l'organe collégial prend acte qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Après en avoir délibéré, l'organe collégial de direction décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés pour le [...], à [...], au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de l'organe collégial de direction,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président et aux membres de l'organe collégial de direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DE GESTION - PROJET DES RÉSOLUTIONS

L'organe collégial de direction arrête ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre de l'organe collégial de direction au moins.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a horizontal line extending to the left.

Un membre

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, intersecting diagonal strokes.

911 SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 3, chemin Maniron ZA du Gol
97450 SAINT-LOUIS
799 078 969 RCS SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix huit août
A neuf heures

Les associés de la société 911 SAS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard WEIGEL, en sa qualité de Président de la Société.

La Société ACP, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2021,
- Le rapport de gestion de l'organe collégial de direction,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de l'organe collégial de direction,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président et aux membres de l'organe collégial de direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par l'organe collégial de direction.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de l'organe collégial de direction et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'imputer la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 6 609 027,41 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 72 000 euros, soit 0,18 euros par titre, éligibles à la réfaction de 40 % à concurrence de 54 000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 170 000 euros, soit 0,425 euros par titre, éligibles à la réfaction de 40 % à concurrence de 127 500 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport en approuve les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Gérald WEIGEL



911 SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 3, chemin Maniron ZA du Gol
97450 SAINT-LOUIS
799 078 969 RCS SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
Registre du commerce
Service de dépôt des comptes annuels
27 RUE DU PRESBYTÈRE
97410 ST PIERRE DE LA REUNION

Le

Objet : Dépôt des comptes annuels clos le 31 décembre 2021

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires de dépôt des comptes annuels, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, les documents suivants :

- Un exemplaire des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Un exemplaire de la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,
- Un exemplaire du rapport général du commissaire aux comptes,
- Un chèque d'un montant de 43,91 euros libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
Gérald WEIGEL



911 SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 3, chemin Maniron ZA du Gol
97450 SAINT-LOUIS
799 078 969 RCS SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 6 609 027,41 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 72 000 euros, soit 0,18 euros par titre, éligibles à la réfaction de 40 % à concurrence de 54 000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 170 000 euros, soit 0,425 euros par titre, éligibles à la réfaction de 40 % à concurrence de 127 500 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022

Certifié conforme
Le Président

